

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 8 octobre 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **14 octobre 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 54

Nombre de conseillers absents à la séance : 5

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 9

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Frédéric SERAGER), Jean-Luc LENTIER (représenté par Gérard PRADAL), Isabelle LANTUEJOUL (représentée par Julien VIDALINC), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Cécile GANE (représentée par Jean-François RODIER), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Claudine FLEY)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMMET, Stéphanie DELORME, Chloé MOLES, Maxime MURATET

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2024_126 : MARCHES / AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE TRAVAUX N°20/013 RELATIF À L'EXTENSION ET À LA MISE AUX NORMES DE LA STATION DE SOULEYRIE ET DE SES RÉSEAUX DE TRANSFERT - LOT N°1 : STATION

Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL

Avec l'achèvement de la période d'observation en mars 2024 des travaux d'extension et de mise aux normes de la station d'épuration de Souleyrie, les opérations de réception de l'ouvrage arrivent à leur terme.

Toutefois, en préalable aux opérations de décompte final et général du marché qui auront pour effet de solder le volet travaux du contrat, il est nécessaire de s'accorder par avenant avec les opérateurs économiques titulaires du marché sur la masse et/ou la nature des travaux qui seront à prendre en compte dans le bilan final et définitif du marché.

1 - Travaux en plus ou moins-value :

Il s'agit tout d'abord de modifications en plus ou moins-values liées à des contraintes techniques rencontrées tout au long du chantier et qu'il est nécessaire d'arrêter dans le cadre du projet d'avenant n°3. Ces changements représentent une plus-value globale de 22 186,04 € HT et sont recensés et détaillés dans le tableau ci-après par cotraitant :

Nature des travaux	Répartition par entreprises	TOTAL
--------------------	-----------------------------	-------

	OTV	Matière	Soulier	Wolf	
Déplacement du bâtiment prétraitement (FMD 02)			6 696,00		6 696,00
Basculement Travaux TO1/TF (FMD 03C)	8 670,00	64 865,00			73 535,00
Non revalorisation de l'ancien silo à boue			4 050,00		4 050,00
Modifications apportées au bâtiment administratif		4 175,00	13 285,23		17 460,23
Modifications apportées au bâtiment prétraitement		2 545,00	-4 496,50		-1 951,50
Modification du mode constructif du digesteur				-29 780,00	-29 780,00
Modification des travaux de réhabilitation des voiles de l'ancien bassin combiné				-48 300,00	-48 300,00
Suppression de l'isolation dans le local digestion et modification des finitions				-8 200,00	-8 200,00
Étude spécifique Covial	12 450,00				12 450,00
Travaux supplémentaires VRD		6 075,21			6 075,21
Étude de faisabilité pour l'autoconsommation de gaz	9 000,00				9 000,00
Réalisation d'une partie des travaux nécessaires à l'utilisation du biogaz pour alimenter l'incinérateur (FMD 10)	1 795,00	17 305,00			19 100,00
Travaux de repose sur réseau EI incinérateur (FMD 11)	5 015,00				5 015,00
Modification vidéosurveillance et contrôle d'accès (FMD 14C)	33 530,00				33 530,00
Création d'une prise d'eau incendie supplémentaire (FMD17)	8 420,00		1 815,10		10 235,10
Fourniture et pose de sondes de mesure MES (FMD 18)	23 855,00				23 855,00
Conservation d'une partie de l'ancien bâtiment de prétraitement		42 081,00			42 081,00
Suppression de la GMAO	-3 500,00				-3 500,00
Aide à l'exploitation (diminution du nombre d'astreintes)	-5 480,00				-5 480,00
Diminution du nombre de formations prévues au marché	-7 745,00				-7 745,00
Prestation incomplète d'Eiffage	-3 375,00				-3 375,00
Décalage mise en service grappin (traitement des PCR par la CABA)	-21 318,00				-21 318,00
Commande de consommables HACH Lange (FMD 019)	19 753,00				19 753,00
Optimisation de la durée des travaux non effective	-64 164,94	-26 637,86	-24 387,39	-15 809,81	-131 000,00
Total des plus et moins-values validées pendant les travaux	16 905,06	110 408,35	-3 037,56	-102 089,81	22 186,04

2 - Travaux supplémentaires à l'initiative du prestataire

Il convient également de prendre en compte des travaux non prévus dans le cahier des charges et le marché mais qui ont été proposés à l'initiative d'OTV, mandataire du marché, et acceptés par la CABA.

Le choix d'effectuer ces travaux ou d'installer ces équipements supplémentaires est lié à des retours d'expérience du constructeur sur d'autres équipements et à des évolutions réglementaires.

Après échanges avec le prestataire et la maîtrise d'œuvre, la CABA a accepté d'intégrer dans le marché les travaux supplémentaires figurant dans le tableau ci-après, ceux-ci permettant au final d'améliorer le fonctionnement et la maintenance de l'équipement. Ils représentent une plus-value de 16 497,00 € HT.

Nature des travaux	Répartition par entreprises				TOTAL
	OTV	Matière	Soulier	Wolf	
Installation d'une sonde de niveau supplémentaire dans le regard de bypass	52 000				52 000
Installation d'une rampe d'aspersion dans les fosses à flottants	1 950,00				1 950,00

Installation d'une sonde de mesure des mousses dans le digesteur	4 810,00				4 810,00
Installation d'une vanne motorisée sur le bypass des multiflo	6 500,00				6 500,00
Modification de la tuyauterie des boues déshydratées	2 717,00				2 717,00
Total travaux supplémentaires réalisés par OTV	16 497,00				16 497,00

3 - Bilan des écarts entre réalisation et offre du groupement

En parallèle des opérations préalables à la réception, la CABA a demandé à l'équipe de maîtrise d'œuvre une relecture complète des pièces contractuelles du groupement d'entreprises retenues afin de vérifier la correspondance entre la réalisation des travaux et le cahier des charges, d'une part, et les propositions du groupement, d'autre part.

Cette analyse a permis de mettre en évidence un certain nombre d'écarts entre les pièces écrites et les travaux effectivement réalisés qui portent notamment sur les points suivants :

- le treuil sur la trappe de la fosse à bâtards n'a pas été mis en place ;
- les rampes de lavage n'ont pas été installées sur le dégrilleur grossier, le dégrilleur fin et dans le poste toutes eaux ;
- le capteur inductif sur la porte du BSR n'a pas été installé ;
- la sonde de mesure dans la bêche MV n'a pas été installée ;
- les compteurs sur réseau EI et AEP pour les vidangeurs n'ont pas été installés ;
- la sonde de mesure du phosphore dans le clarificateur n'a pas été mise en place ;
- la sonde de mesure de MES en sortie de station n'a pas été mise en place.

Ces éléments n'étant pas essentiels au fonctionnement de la station, la maîtrise d'ouvrage a décidé de ne pas les installer. Cela représente une moins-value d'un montant de 29 360,50 € HT et se détaille dans le tableau ci-après :

Nature des travaux	Répartition par entreprises				TOTAL
	OTV	Matière	Soulier	Wolf	
Treuil électrique sur trappe fosse à bâtards pas mis en place	-3 295,50				-3 295,50
Rampe de lavage sur dégrilleur grossier pas installée	-65 000				-65 000
Rampe de lavage sur dégrilleur fin pas installée	-65 000				-65 000
Capteur inductif sur porte BSR pas installé	-65 000				-65 000
Absence de sonde de mesure dans la bêche MV	-78 000				-78 000
Compteur sur réseau EI pour vidangeur pas mis en place	-78 000				-78 000
Compteur sur réseau AEP pour vidangeur pas mis en place	-78 000				-78 000
Rampe de lavage dans PTE pas installée	-97 500				-97 500
Sonde de mesure du phosphore dans clarificateur pas mise en place	-15 600,00				-15 600,00
Sonde de mesure de MES en sortie station pas mise en place	-5 200,00				-5 200,00
Total bilan des écarts marché/réalisation	-29 360,50				-29 360,50

4 – Demandes du maître d'ouvrage

De plus, pour optimiser le fonctionnement et les performances de la filière boue et améliorer le travail des exploitants, la CABA a demandé au titulaire d'installer une sonde de mesure sèche sur la canalisation de refoulement des boues primaires en sortie d'épaississeur. La mise en place de cette sonde entraîne une plus-value de 12 535,00 € HT.

Lors des astreintes, pour faciliter les diagnostics sur les armoires électriques par des agents non électriciens, la CABA a sollicité l'ajout de voyants de présence de tension sur les armoires TBTF du site. Par ailleurs, afin de permettre le raccordement rapide et sécurisé de pompes de fortes puissances en cas de besoin technique urgent, la maîtrise d'ouvrage a sollicité l'ajout de prises triphasées au droit des fosses du bâtiment technique. La mise en place de ces deux aménagements électriques entraîne une plus-value de 9 000,00 € HT.

Ainsi, l'inventaire réalisé avec le groupement d'entreprises titulaire du marché de la masse et/ou la nature des travaux qui seront à prendre en compte dans le bilan final et définitif du marché se monte à 30 857,54 € HT, tel qu'il se présente dans le tableau de synthèse ci-dessous :

Nature des travaux	Répartition par entreprises				TOTAL
	OTV	Matière	Soulier	Wolf	
Total des plus et moins-values validées pendant les travaux (1)	16 905,06	110 408,35	-3 037,56	-102 089,81	22 186,04
Total travaux supplémentaires réalisés par OTV (2)	16 497,00				16 497,00
Total bilan des écarts marché/réalisation (3)	-29 360,50				-29 360,50
Demande de travaux complémentaires CABA (4)	21 535,00				21 535,00
Montant total (1+2+3+4)	25 576,56	110 408,35	-3 037,56	-102 089,81	30 857,54

Il découle de ce qui précède que le présent avenant n°3 représente une évolution des travaux de 30 857,54 € HT, soit une évolution de 0,68 % de la masse des travaux par rapport au marché initial.

	Montant HT	Évolution en %
Montant initial	25 700 000,00 €	
Avenant n°1 (assistance à l'exploitation)	143 000,00 €	
Montant du marché après avenant n°1	25 843 000,00 €	0,56 %
Avenant n°2 (régularisation de délais – modification de règlement des comptes)	0,00 €	0,00 %
Avenant n°3 (ajustement des plus ou moins-values au terme des travaux)	30 857,54 €	
Montant du marché après avenant n°3	25 873 857,54 €	0,68 %

Cet avenant permettra également de revoir la répartition des prestations entre les cotraitants par rapport à la répartition initiale du marché. Ainsi, durant les travaux, des prestations devant être réalisées par le mandataire ont été réalisées par Matière ou Soulier. Ce qui donne la répartition suivante :

	OTV	Matière	Soulier	Wolf	Total
Répartition	12 588 083,00	5 225 901,00	4 784 396,00	3 101 620,00	25 700 000,00

initiale					
Répartition finale	12 742 364,48	5 338 759,35	4 793 203,52	2 999 530,19	25 873 857,54

Enfin, il est précisé que le mandataire du groupement a demandé l'application des intérêts moratoires conformément aux dispositions de l'article 5.1.3 du Cahier des Clauses Administrative Particulières.

En revanche, les cotraitants (MATIERE SAS, SAS SOULIER, SYSTÈME WOLF SAS) ont, pour leur part, renoncé à la mise en application de ces mêmes intérêts concernant les retards de paiement vis-à-vis de leurs factures.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le mercredi 25 septembre 2024, a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Cette modification du contrat obéit aux dispositions de l'article R.2194-8 du Code de la Commande Publique relatif aux modifications de faible montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser la passation de l'avenant n°3 au marché n° 2020/013 relatif aux travaux d'extension et de mise aux normes de la station de Souleyrie, en tant qu'il intègre dans le bilan final des travaux une plus-value de 30 857,54 € HT qui fait évoluer la masse des travaux de 0,12 % par rapport au montant des travaux après l'avenant n°2 et porte le montant du marché de 25 843 000,00 € HT à 25 873 857,54 € HT ;

- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à signer ledit avenant et toutes les pièces s'y rapportant.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.